

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 4 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Denis Ruyschaert, Delphine Wuest, Charlotte Nicoulaz, Louise Trottet, Leyma Milena Wisard Prado, Jacqueline Roiz, Valentin Dujoux, Léonore Baehler, Omar Azzabi, Bénédicte Amsellem, Laurence Corpataux et Matthias Erhardt: «Rafraîchir la ville en créant des ruisseaux paysagers».**

*27 février 2023*

**Rapport de M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 18 mai 2021. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 13 septembre, 22 novembre, 6 décembre 2022 et du 10 janvier 2023, sous la présidence de M. Denis Ruyschaert. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

*Note de la rapporteuse: cette motion a été traitée conjointement à la motion M-1720 selon vote du 13 septembre 2022.*

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 (LEaux 814.20) et son ordonnance d'application du 28 octobre 1998, notamment son article 5 qui prévoit la planification communale de l'évacuation des eaux;
- la loi cantonale sur les eaux (L 2 05);
- le changement climatique et l'urgence de rafraîchir la ville;
- la motion M-710 du 17 septembre 2007, «Des nants à l'air libre», acceptée par le Conseil municipal en février 2008;
- la réponse du Conseil administratif à cette motion en date du 16 juin 2010 annonçant que des études étaient menées afin d'améliorer la qualité de leurs eaux;
- la non-réalisation de mise à l'air libre de nants suite à cette motion;
- la possibilité d'évacuer les eaux pluviales en créant des ruisseaux paysagers à ciel ouvert;
- les réalisations de remise à jour de collecteurs d'eaux pluviales à l'image de ce que fait la Ville de Zurich et la création d'îlots de fraîcheur dans de nombreuses villes de Suisse (par exemple Bienne, Neuchâtel, Delémont),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de transformer les collecteurs d'eaux pluviales en ruisseaux paysagers et que les nants actuellement souterrains, notamment ceux du parc La Grange et du Petit-Sacconnex, soient remis à ciel ouvert.

### **Séance du 13 septembre 2022**

#### *Audition de M. Denis Ruysschaert, motionnaire*

M. Ruysschaert déclare que cette motion propose une évidence, soit la réouverture des nants qui existaient à Genève sur les deux rives qui ont été canalisés au cours du XX<sup>e</sup> siècle et mélangés aux eaux usées, ce qui est une aberration. Il mentionne que rouvrir ces nants permettrait à l'eau de s'évaporer dans la ville en la rafraîchissant. Il précise que cette eau servirait également à la végétation au vu de la sécheresse croissante. Il rappelle que le principe du «tout au technique» qui prévalait au XX<sup>e</sup> siècle a évolué vers une plus grande harmonie avec la nature aujourd'hui. Le Conseil municipal avait déjà accepté en 2008 le principe des nants à l'air libre mais ce projet n'avait pas été réalisé en raison des coûts générés. Cependant, la situation a changé et ces coûts représenteraient de nos jours un investissement environnemental. Il observe que cette motion demande simplement de mener une étude, sachant que des études existent déjà, d'après le Conseil administratif, depuis 2010.

Il rappelle qu'il existe également des lois sur la planification des eaux. Il mentionne alors que ce principe de réouverture des rivières est adopté dans bien des villes comme Séoul.

Un commissaire demande comment cette motion s'articule avec la motion précédente (M-1720) sur les nants urbains.

M. Ruysschaert déclare que ce projet vise à revenir à un système naturel alors que la motion M-1720 va plus loin en suggérant de prolonger le parcours de ces nants.

Un commissaire mentionne que sa question vise à savoir s'il faut traiter les deux objets en même temps.

M. Ruysschaert répond que la motion M-1720 n'amène rien de plus.

Une commissaire remarque que le coût avait été un obstacle à la réalisation d'un projet de cette nature en 2008 mais elle déclare ne pas avoir vu passer de chiffres.

M. Ruysschaert acquiesce et déclare ne pas avoir vu de chiffres non plus. Cela étant, il pense qu'il serait nécessaire de séparer les eaux usées des eaux claires, ce

qui peut être onéreux, d'autant plus que les canalisations ne sont pas forcément toutes identifiées.

Une commissaire évoque le nant qui traverse le parc Bertrand en mentionnant que ce projet avait suscité des débats et elle se demande s'il y a des retours à l'égard de cette expérience.

M. Ruysschaert répond que M. Wisard devrait pouvoir répondre à cette question.

Une commissaire se demande ce qu'il en est de la qualité de l'eau de ces nants.

M. Ruysschaert pense que c'est un point qu'il faut approfondir. Il ajoute que ce sont des eaux qui viennent principalement de France, à travers des terres agricoles, et il imagine que ce sont des paramètres qui doivent être pris en compte.

Un commissaire déclare qu'il est fait référence à la motion M-710 à laquelle le Conseil administratif a répondu en 2010, indiquant le grand nombre de difficultés techniques empêchant de remettre ces cours d'eau à l'air libre. Il demande quelles sont ces difficultés.

M. Ruysschaert répond que ce sont des difficultés techniques qu'il a déjà évoquées. Il mentionne que ces difficultés peuvent être résolues et que la question financière n'est pas le seul critère à prendre en compte puisque la nature génère des gains, notamment indirects, qu'il faudrait également quantifier. Il ajoute qu'il ne faut pas considérer ces investissements comme des coûts d'infrastructure.

Une commissaire déclare être étonnée que cette motion adoptée en 2008 n'ait pas été mise en œuvre et elle se demande quelle en est la raison.

M. Ruysschaert répond que le blocage était de nature technique et financière et il mentionne que l'urgence climatique actuelle permet de passer seulement maintenant à des actes concrets.

Un commissaire demande si un tel projet relève vraiment de la Ville de Genève et non du Canton.

M. Ruysschaert l'ignore.

Un commissaire évoque les nants du parc La Grange et du Petit-Saconnex et il demande si ces cours d'eau coulent en permanence.

M. Ruysschaert répond que l'on sait où ces nants passent et il remarque que l'eau coule en permanence.

M. Ruysschaert réintègre la présidence.

Un commissaire imagine que l’audition de M. Wisard est évidente. Il rend attentive la commission au fait que la motion de M. Herren pourrait faire doublon et qu’il serait judicieux de ne pas répéter les auditions.

Le président acquiesce. Il ajoute qu’il sera possible de traiter conjointement ces deux motions.

Un commissaire pense qu’il serait bon d’entendre M<sup>me</sup> Perler et notamment l’ACGM, voire M. Gomez à l’égard des parcs.

#### *Votes*

L’audition de M. Wisard est acceptée à l’unanimité.

L’audition de M<sup>me</sup> Perler est acceptée à l’unanimité.

L’audition de M. Gomez est acceptée à l’unanimité.

L’audition de M. Herren en lien avec la M-1720 est acceptée à l’unanimité.

Le traitement conjoint des motions M-1720 et M-1539 est accepté à l’unanimité.

#### **Séance du 22 novembre 2022**

*Audition de M. Gilles Mulhauser, directeur général de l’Office cantonal de l’eau, et de M. Frédéric Bachmann, chef de secteur*

M. Mulhauser prend la parole et déclare que toute réflexion sur la question de l’eau est pertinente, ce qui n’implique pas que toutes les propositions sont réalisables.

M. Bachmann mentionne être pilote de la démarche «eau en ville», portée depuis fin 2019 par l’Office cantonal de l’eau, qui fait écho à ces deux motions. Il explique que cette problématique est traitée par son unité, en vertu du Plan climat 2030, l’idée étant de faire changer les pratiques en matière de gestion des eaux pluviales en milieu urbain. Il déclare qu’il convient de transformer la ville étanche en ville éponge et de réconcilier le monde du dessus avec le monde du dessous. Il observe qu’une page internet a été développée, soit [www.ge.ch/c/eau-ville](http://www.ge.ch/c/eau-ville), en mentionnant que les projets sont nombreux en lien avec la Ville de Genève.

Il observe qu’un document fondateur de la démarche a été réalisé en 2020 pour modifier le regard des porteurs de projet sur l’eau pluviale en milieu urbain. Il évoque ensuite la M-1539 qui propose de remettre à ciel ouvert un nant au Petit-Saconnex et un nant au sein du parc La Grange. Il remarque que le nant des

Grottes passe quant à lui entre 4 et 5 mètres de profondeur et se faufile sous des immeubles, dans un quartier dense. Il précise que ce nant est devenu un collecteur d'eaux mélangées qui récolte les eaux pluviales mais aussi les eaux usées et il remarque que les réserves sur ce projet sont donc nombreuses compte tenu des difficultés techniques qu'il implique.

Quant au nant du parc La Grange, sa profondeur est moindre, mais il mentionne que la question de la permanence du débit se pose. Cela étant, il rappelle qu'en ville de Genève, les collecteurs sont nombreux et souvent mélangés. Il évoque comme exemple le collecteur de la rue de Monthoux qui se trouve à 3,5 m de profondeur et qui mesure 0,8 m de diamètre et qui draine des eaux de toitures, des eaux de route et des eaux de drainage de bâtiments. Il mentionne que mettre à ciel ouvert une telle infrastructure implique une certaine emprise en surface ainsi que la nécessité de pomper une partie des eaux. Il ajoute qu'il ne pleut que 6% du temps et il déclare que le collecteur remis à ciel ouvert serait donc souvent à sec.

Il en vient à la motion M-1720 et déclare que les débits de la grande majorité des plus de 400 fontaines que compte la Ville de Genève sont faibles, de l'ordre de 2 litres/minute, et il mentionne que ce débit rend difficiles des chemins d'eau tels que proposés. Il précise qu'à terme toutes les fontaines bornes seront équipées d'un bouton poussoir afin d'économiser l'eau. Il ajoute que seules cinq fontaines qui ne fonctionnent pas en circuit fermé ont des débits plus importants et pourraient se prêter à des mises en scène. Il se demande par ailleurs si des filets d'eau aussi minces peuvent représenter un potentiel de rafraîchissement. Il ajoute qu'indéniablement les fontaines ont déjà un effet rafraîchissant du fait que l'on peut s'y abreuver et s'y asperger. Certaines fontaines avec brumisateur ont également un effet rafraîchissant. Il observe que le service AGCM a indiqué que des produits chimiques étaient utilisés régulièrement pour l'entretien des fontaines.

Il évoque encore le guide *Planification territoriale communale et climat*, édité par le Département du territoire, et mentionne que le chapitre sur l'eau invite les communes à spatialiser dans leur plan directeur des projets en lien avec l'eau en ville, et il remarque que le plan directeur communal est donc fondamental pour de tels projets. Il déclare finalement qu'étant donné que le système de canalisations est existant, il est aisé de multiplier en surface les mesures eau en ville, pour s'approcher du concept de ville éponge, et le moment venu de raccorder les dispositifs aux collecteurs enterrés.

Un commissaire se demande s'il n'y a pas plus que cinq grandes fontaines sur le territoire communal.

M. Bachmann déclare se référer à la base de données de la Ville de Genève. Il précise que la plupart de ces grandes fontaines sont en circuit fermé, et il remarque que seules cinq grandes fontaines fonctionnent à l'eau potable.

Un commissaire se demande s'il serait possible de récupérer le cours d'eau de la rue du Nant qui déborde les jours de pluie et de le faire suivre jusqu'au Jet d'eau.

M. Bachmann déclare que les collecteurs sont en eaux mélangées dans le quartier des Eaux-Vives mais qu'il est tout à fait envisageable d'élaborer un projet de réaménagement de la rue intégrant des mesures en lien avec l'eau en ville.

M. Mulhauser rappelle les débats sur l'image directrice de la rade et il déclare que la rue du XXXI-Décembre avait été évoquée pour la création d'un aménagement spécifique, une idée qui n'avait pas été poursuivie en raison des enjeux de mobilité. Cela étant, il déclare qu'il serait pertinent de créer certains chemins d'eau en surface, en direction du lac. Il ajoute que la réflexion s'était même penchée sur la création d'un canal à la rue du Léman, qui est la seule rue s'ouvrant sur le grand large, permettant à l'eau du lac d'y entrer.

Un commissaire demande ce que ces deux motions amèneraient de plus que les mesures qui sont déjà poursuivies.

M. Bachmann répond que chaque élément de ces motions pourrait représenter un projet porté par la commune.

Un commissaire demande pour quelle raison ces cours d'eau ont été placés sous terre.

M. Mulhauser répond que ce sont avant tout des problèmes sanitaires qui ont entraîné l'enterrement des cours d'eau, qui recevaient des eaux usées. Il ajoute que remettre à ciel ouvert des cours d'eau est un acte politique et a une portée pédagogique.

Un commissaire demande si les réseaux sont déjà séparés en ville.

M. Mulhauser répond qu'une partie seulement est en collecteurs séparés.

Un commissaire demande ce qu'il en serait de l'entretien de ces cours d'eau à ciel ouvert.

M. Bachmann répond qu'il est évidemment nécessaire de garantir un entretien de ces cours d'eau.

M. Mulhauser mentionne qu'il y a tout un travail de pédagogie à mener.

Un commissaire observe que l'eau drainée jusqu'au Léman serait donc de moindre qualité.

M. Mulhauser répond par la négative en mentionnant qu'il y aurait simplement un ralentissement de l'eau et une retenue des polluants dans des chemins d'eau à ciel ouvert et végétalisés.

M. Bachmann déclare que le maintien en réseau unitaire de certains secteurs permet de ne pas envoyer des eaux pluviales polluées au lac, mais directement à la station d'épuration d'Aire.

Une commissaire demande comment cette eau en sous-sol peut être captée par la végétation.

M. Bachmann répond que l'eau qui pénètre dans le sol ou le sous-sol y est stockée et ensuite prélevée par le système racinaire des plantes, qui fonctionnent comme de véritables pompes à eau. Il ajoute que les projets eau en ville sont interdisciplinaires, avec des paysagistes, des urbanistes, des ingénieurs, des pédologues, etc.

Une commissaire remarque que l'eau n'est donc pas perdue entre les tuyaux.

M. Bachmann répond par la négative et mentionne que l'eau suit son chemin gravitaire. S'il y a un excès et si elle le peut, elle va s'infiltrer plus en profondeur.

M. Mulhauser observe que le sol a également une capacité de stockage de l'eau.

Un commissaire demande s'il est envisageable de recréer des cours d'eau en ville de Genève dont le débit serait permanent.

M. Mulhauser répond que l'Aire, par exemple, peut profiter d'un bassin versant naturel, ce qui n'est pas ou plus le cas des cours d'eau enterrés ou des collecteurs. Ils ne seraient donc en eau qu'en cas de précipitations, de manière très temporaire.

M. Bachmann déclare qu'il est également envisageable de prélever de l'eau d'un circuit comme GéniLac pour l'introduire dans un projet paysager.

Un commissaire demande comment se comporte un cours d'eau comme la Drize dans le PAV en cas d'orage violent.

M. Mulhauser répond que des études hydrologiques sont menées depuis dix ans et il mentionne que remettre à l'air libre une partie du débit de la Drize et de l'Aire n'est pas un problème puisque les gabarits ont été calculés en conséquence, avec un délestage important prévu en cas de forts débits.

Le président déclare qu'une motion avait été acceptée en 2010 portant sur les nants de Cayla, Manant et du bois de la Bâtie et il observe que des études semblent avoir été menées.

M. Bachmann déclare qu'il n'y a pas de rapport, à sa connaissance, sur les nants de Cayla, Manant et du bois de la Bâtie mais il rappelle que ces cours d'eau sont déjà à l'air libre.

Le président remarque que la politique cantonale vise une diffusion de l'eau en ville. Il observe par ailleurs que les motions qui avaient été acceptées n'ont jamais abouti en raison – selon les services – de difficultés techniques. Mais il remarque qu'il n'y a visiblement pas vraiment de difficulté technique.

M. Bachmann répond que pour le nant des Grottes, les problèmes sont tout de même majeurs.

Une commissaire déclare qu'il faudrait refaire l'entier de la canalisation pour séparer les eaux. M. Bachmann acquiesce.

Une commissaire demande ce qu'il en est des problèmes de débit et de recyclage dans le concept de ville éponge.

M. Bachmann répond que l'idée des projets est de jouer avec la non-permanence de l'eau de pluie, ce qui permet notamment de mutualiser les usages. Un dispositif de gestion des eaux par exemple peut être utilisé comme espace de délaçement lorsqu'il ne pleut pas, ou peu.

Une commissaire demande s'il serait possible de déposer une demande pour passer d'un réseau unitaire en séparatif.

M. Bachmann répond par la négative en mentionnant que les plans de planification actuels maintiennent une partie du centre de la ville de Genève en système unitaire, dont les Eaux-Vives, pour éviter de polluer le lac avec des rejets d'eaux pluviales.

## **Séance du 6 décembre 2022**

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité*

M<sup>me</sup> Perler explique que le département s'est penché sur les deux motions et elle remarque avoir déposé en 2004 une motion portant sur le nant des Grottes, motion qui avait été acceptée mais que le magistrat d'alors, M. Ferrazino, avait jugée impossible. Elle rappelle par ailleurs que les cours d'eau sont un trend actuel et qu'il existe des opportunités tant du côté du Canton que de la Ville de Genève.

M. Betty prend la parole et déclare que les enjeux relèvent de la qualité des eaux et qu'il est donc nécessaire d'avoir un réseau en séparatif pour développer de tels projets. Il ajoute que le collecteur doit en outre se trouver à une profondeur faible, ce qui n'est pas le cas du nant des Grottes et de celui du parc La Grange

qui sont à plusieurs mètres de profondeur. Il précise que l'écoulement doit également être suffisant.

Il rappelle que le nant des Grottes a été canalisé au gré du développement urbain et il mentionne que sa remise à ciel ouvert n'est pas envisageable puisqu'il est trop profond, passe sous des bâtiments existants et reste en réseau mélangé pour le moment, même s'il est possible d'imaginer une mise en séparatif à terme. Il remarque que le coût et l'ampleur des travaux seraient très importants.

Quant au nant du parc La Grange qui est canalisé depuis de longues années, il mentionne que sa profondeur varie selon les segments mais demeure à dix mètres sur sa partie basse. Il ajoute qu'en amont, le nant se trouve sous l'allée plantée et il remarque que la qualité des eaux n'est pas suffisante. Il observe qu'en amont, sur la commune de Chêne-Bougeries, la mise en séparatif n'est pas encore terminée. Il indique enfin que les débits sont très variables et il remarque que ce nant ne présente donc pas un écoulement pérenne.

Cela étant, il déclare que la Ville travaille avec l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), l'Office cantonal de l'eau et le Service cantonal de l'environnement sur la gestion des eaux en ville et il mentionne que l'idée est de valoriser les eaux de pluie dans une logique d'infiltration, de filtration ou de rétention. Il précise que cette gestion au plus proche de sa collecte permet également de modérer l'importance des collecteurs. Il évoque alors le quai des Vernets et mentionne qu'un espace intitulé «Jardin de pluie» va récolter l'eau provenant des espaces verts non parcourus. Il évoque encore l'avenue du Mail et mentionne que les eaux des voies de circulation, du trottoir, des toitures et de la piste cyclable seront récupérées dans des fosses de plantation continues dans la longueur du projet de végétalisation pour alimenter les espaces végétalisés. Il précise que l'eau, en cas de forte pluie, s'écoulera dans le collecteur progressivement.

Il ajoute que le projet envisagé à la rue de Carouge suit le même principe avec un espace de mail planté en alternance avec des zones de repos et des terrasses. Il mentionne que la végétation plantée serait alimentée selon le même principe que sur l'avenue du Mail à l'exception des eaux de toitures qui seront drainées directement dans les collecteurs en raison de leur pollution au plomb potentielle.

Il déclare ensuite que les rejets d'eau du chauffage à distance pourraient permettre sur Hans-Wilsdorf de créer une noue. Il remarque que les secteurs plus naturels comme la pointe de la Jonction peuvent être traités différemment. Il observe qu'à la Jonction, une rivière à ciel ouvert grâce à une prise d'eau devrait être créée, permettant non seulement des jeux sur un secteur mais aussi des potagers dans un autre périmètre.

Une commissaire déclare que le motionnaire proposait de relier les fontaines entre elles.

M. Betty déclare qu'il va y venir dans la seconde motion.

Une commissaire observe que la majorité de la ville de Genève n'est pas concernée par la mise en séparatif.

Le président évoque le dessous des Crêts au Petit-Saconnex et il mentionne qu'il y aurait là un petit nant en direction du parc Trembley, une zone inconstrucible qui devient très humide en cas de pluie.

M. Betty déclare que tous les nants anciens ne sont pas répertoriés mais il remarque qu'il est possible de regarder de quoi il retourne.

Un commissaire demande quel est le volume financier des aménagements comprenant des bacs de rétention.

M. Betty répond qu'ils sont de 1,8 mètre et à une profondeur variable. Il ajoute que la configuration est différente dans chaque projet et même dans chaque secteur de projet. Il remarque que cela représente un surcoût en fonction du substrat puisque le sol doit permettre le meilleur développement possible pour la végétation, comme le principe de Stockholm.

Le président déclare être étonné par les risques de plomb provenant des toitures de la rue de Carouge, et il se demande ce que devient ce plomb à terme et s'il ne faudrait pas trouver des solutions. Il se demande si le système envisagé à présent pourra être modifié à l'avenir.

M. Betty répond que cette pollution aux métaux est très spécifique et il remarque que c'est un élément géré par le Service de géologie, sols et déchets (GESDEC). Il observe que ce type de projet est exploratoire. Il ne sait pas si la station d'épuration peut filtrer le plomb. Il remarque, cela étant, que le système n'est pas bloquant.

### **Séance du 10 janvier 2023**

Le président pense que la commission a fait le tour des auditions.

Une commissaire estime que ces projets sont intéressants, mais elle remarque que les contraintes semblent être importantes.

Le président rappelle que ces deux objets sont traités en parallèle avec un même rapporteur sans être pour autant liés.

Un commissaire pense que seul le Bureau peut lier des objets selon le règlement.

Une commissaire déclare que son groupe a eu la même compréhension qu'une commissaire au cours des auditions, la remise à ciel ouvert de ces nants étant très

compliquée. Elle ajoute que le département a par ailleurs évoqué d'autres possibilités de rafraîchissement et elle mentionne que son groupe refusera cette motion.

Un commissaire mentionne que cette motion demande d'étudier la possibilité de modifier et non de réaliser. Il ajoute que cette motion propose de faire ce qui va être réalisé dans le cadre du PAV. Il rappelle que les plans de coupe présentés par le département ont démontré qu'il était possible de conserver à ciel ouvert des segments de nants et il remarque que la présence de l'eau est importante pour lutter contre les chaleurs estivales. Il déclare que son groupe soutient donc cette motion qui propose de poursuivre les réflexions.

Le président remarque que la motion propose en effet des études sur les nants qui sont des affleurements des nappes phréatiques. Il rappelle qu'il existe des zones humides avant le Grand-Saconnex. Il ajoute qu'il y a un réel sujet technique mais il pense que cette question peut être résolue.

Un commissaire rappelle que la renaturation d'un nant doit être protégée pour éviter les dégâts inhérents aux aléas climatiques, comme cela s'est produit en 2019.

Le président répond que c'est la raison pour laquelle il est nécessaire de mener des études.

Une commissaire déclare que les aspects sécuritaires et techniques ne confortent pas son groupe dans l'idée d'étudier ces questions à l'égard des nants. Elle ajoute que son groupe refusera donc cette motion.

Une commissaire déclare que l'idée était intéressante mais elle mentionne qu'elle s'abstiendra au vu des problèmes techniques.

Une commissaire comprend l'idée que propose cette motion mais elle remarque que les questions techniques et sanitaires la poussent à refuser cette motion.

Un commissaire observe que son groupe a été convaincu par les Verts et s'abstiendra.

Un commissaire observe qu'il est vrai que la motion propose uniquement la possibilité d'étudier.

Par 6 non (2 LC, 3 PLR, 1 UDC) contre 4 oui (3 Vè, 1 MCG) et 5 abstentions (1 EàG, 4 S), la motion M-1539 est refusée.